COMMUNE DE FOS

APPEL À CANDIDATURE

Gestion et exploitation du bar – restaurant – épicerie

« LA GENTILHOMMIÈRE » – FOS

La commune de Fos lance un appel à candidature afin de renouveler la gestion et l'exploitation du commerce communal **« La Gentilhommière »**, comprenant un bar, un restaurant et une épicerie.

Situé au cœur du village, cet établissement constitue un lieu de vie et de convivialité important pour les habitants, les visiteurs et les personnes de passage.

1. Objet de l'appel à candidature

La commune souhaite renouveler l'exploitation de cet établissement par un professionnel souhaitant développer une activité commerciale indépendante et participer à la vie locale.

Le futur exploitant assurera la gestion du commerce à son compte et sous sa propre responsabilité.

2. Activités attendues

Le projet devra prévoir la gestion et le développement des activités suivantes :

- **Bar :** accueil de la clientèle, vente de boissons et animation du lieu de convivialité.
- **Restaurant :** proposition d'une offre de restauration régulière, adaptée à la clientèle locale, aux visiteurs et aux touristes.
- **Épicerie :** vente de produits alimentaires et de première nécessité, avec une attention particulière portée aux besoins des habitants et des randonneurs.
- **Cantine scolaire :** assurer la cantine de l'école du village.

La commune sera particulièrement attentive à la cohérence du projet, à la qualité de l'accueil et à la volonté de faire de la Gentilhommière un véritable lieu de vie au sein du village.

3. Conditions d'exploitation

Le futur exploitant exercera son activité de manière indépendante et à son compte, avec un contrat de bail commercial

Il sera notamment responsable :

- de la gestion quotidienne de l'établissement ;
- de l'approvisionnement et des achats ;
- de la gestion de sa clientèle ;
- du personnel éventuellement employé ;
- du respect des réglementations applicables aux activités de bar, restauration et commerce alimentaire ;
- des charges liées à son exploitation.

En contrepartie de la mise à disposition des locaux et des équipements communaux, l'exploitant versera à la commune un loyer dont les modalités seront définies dans le cadre d'un bail commercial.

Le montant du loyer et les charges restant à la charge de l'exploitant.

4. Locaux et équipements mis à disposition

La commune mettra à disposition du futur exploitant les locaux nécessaires à l'exercice des activités de bar, restaurant et épicerie, ainsi que les équipements communaux présents dans l'établissement.

Les équipements mis à disposition comprennent notamment :

- une cuisine professionnelle équipée ;
- le mobilier nécessaire à l'accueil et à l'installation de la clientèle ;
- le matériel destiné à l'activité de bar ;
- les équipements de conservation ;
- les rayonnages et mobiliers destinés à l'activité d'épicerie ;
- les équipements et matériels complémentaires présents dans l'établissement.

5. Profil recherché

La commune recherche une personne ou un couple :

- ayant une expérience dans les domaines du commerce, de la restauration ou de l'hôtellerie ;
- disposant de compétences en gestion et en accueil du public ;
- motivé par un projet de proximité ;
- souhaitant s'investir durablement dans la vie du village.

Les candidatures de personnes souhaitant développer un projet original et adapté aux particularités du territoire seront également étudiées.

6. Contenu du dossier de candidature

Les candidats devront présenter un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;
- une présentation de leur parcours et de leurs expériences professionnelles ;
- une description du projet envisagé pour le bar, le restaurant et l'épicerie ;
- les jours et horaires d'ouverture envisagés ;
- une présentation de l'offre de restauration et des produits proposés ;
- un prévisionnel économique et financier ;
- tout élément permettant d'apprécier la viabilité et le sérieux du projet.

7. Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers devront être adressés à :

Madame la Maire
Mairie de Fos
1 place de la mairie 31440 Fos

Par courrier ou par courriel à : mairie@fos31.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 31 décembre 2026

Les candidats pourront être invités à présenter leur projet devant la commune.

La commune se réserve la possibilité de rencontrer plusieurs candidats afin d'échanger sur leurs propositions et de retenir le projet répondant le mieux aux attentes du territoire.

Fait à Fos, 31 octobre 2026

Madame la Maire